

[Éducateurs spécialisés des INJS et de l'Inja](#) [1]

Décret n° 2019-420 du 7 mai 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles

Journal officiel lois et décrets - N° 0108 du 10 mai 2019

Ce texte crée un nouveau corps des éducateurs spécialisés des INJS et de l'Inja, classé en catégorie A, et relevant du ministre chargé des affaires sociales. Il définit les missions de ce corps.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/%C3%A9ducateurs-sp%C3%A9cialis%C3%A9s-des-injs-et-de-linja>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038456314&dateTexte=&categorieLien=id>